



COMITE DU LANGUEDOC – ROUSSILLON

Article 1 : Autorité

Ce e-challenge est organisé par le Comité du Languedoc-Roussillon.

Article 2 : Inscription pour les clubs LR

Tout club du Languedoc-Roussillon à jour de sa cotisation peut y participer.

Les tournois, sous forme de e-simultanés, se déroulent sur le site virtuel « REAL-BRIDGE »

Les clubs s'inscrivent directement sur le site de la FFB lors de la création du e-tournoi.

Les dates prévues sont : Me 31/03 ; Ma 06/04 ; Di 11/04 ; Sa 17/04 ; Ve 23/04 ; Je 29/04 ; Lu 03/05.

Les modifications éventuelles de calendrier seront annoncées sur le site FFB et/ou par mail.

Les séances doivent commencer entre 14h00 et 15h00. Le droit de table est fixé à 3.5€ au minimum.

Toute séance ne respectant pas ces horaires ou avec un droit de table inférieur ne sera pas comptabilisée dans le e-challenge.

Article 3 : Participation

Seuls les joueurs licenciés en LR et à jour de leur cotisation peuvent prétendre à figurer au classement LR. La participation aux e-simultanés est ouverte à tous les licenciés, quel que soit leur indice de valeur.

Article 4 : Micro et caméra

Chaque joueur doit avoir le micro et la caméra de son ordinateur (ou tablette) en état de fonctionner. L'arbitre ou l'organisateur doit refuser la participation d'un joueur incomplètement équipé.

En cas de coupure momentanée du micro ou de la caméra **l'arbitre ou l'organisateur pourra rectifier le résultat de la donne.**

En cas de coupures trop fréquentes **l'arbitre ou l'organisateur pourra exclure la paire concernée sans possibilité d'appel et sans remboursement.** Il est donc nécessaire d'avoir une connexion de bonne qualité.

Article 5 : Classement

Le e-challenge fera l'objet d'un classement individuel.

Pour y figurer, un joueur doit participer à au moins **trois tournois de ce e-challenge.**

Seuls les trois meilleurs résultats seront pris en compte (Pourcentage moyen).

Les classements seront établis en 4 catégories :

Catégorie	Fourchette IV	Fourchette Classement
A	56 à 100	2♠ à 1N
B	40 à 52	3Pr à 2♥
C	30 à 38	4Pr à 3♠
D	20 à 28	NC à 4♠

Le délai d'appel sera d'un quart d'heure, toute réclamation ultérieure sera impossible.

Article 6 : Attribution de Points de Performance (Catégorie A) par place

Le premier de ce e-challenge gagnera **30 PP** (maximum autorisé par la FFB pour l'ensemble des épreuves virtuelles de comité).

L'attribution des PE/PP peut être diminué en cas de trop faible participation

	e-challenge
	Catégorie A
	PP
1	30
2	29
3	28
4	27
5	26
6	25
7	24
8	23
9	22
10	21
11	20
12	19
13	18
14	17
15	16
16	16
17	15
18	15
19	14
20	14
21	13
22	13
23	12
24	12
25	11
26	11
27	10
28	10
29	9
30	9
31	8
32	8
33	7
34	6
35	5

36	4
37	3
38	2
572	

L'impossibilité d'augmenter le nombre de ces PP impose une règle pour le traitement des ex-aequo et pour ne pas dépasser ce nombre de points l'arrondi se fera à l'entier inférieur

Article 9 : Attribution de Points d'Expert (Catégorie B,C,D) par place

	e-challenge		
	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D
1	3 400	2 100	800
2	3 200	1 950	750
3	3 000	1 800	700
4	2 800	1 650	650
5	2 600	1 500	600
6	2 400	1 350	550
7	2 200	1 200	500
8	2 000	1 050	450
9	1 800	900	400
10	1 600	750	350
11	1 450	650	300
12	1 300	550	250
13	1 150	500	200
14	1 000	450	190
15	900	400	190
16	800	350	
17	700	300	
18	650	260	
19	600	220	
20	550	220	
21	500	220	
22	450	220	
23	400	220	
24	350	220	
25	300	220	
26	300		
27	300		
28	300		
29	300		
30	300		
31	300		
32	300		
33	300		
64 630	38 500	19 250	6 880

